



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Émergence et prolifération de la maladie hémorragique épizootique

Question écrite n° 15801

Texte de la question

Mme Caroline Fiat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'émergence de la maladie hémorragique épizootique. Depuis le mois de septembre 2023, est apparue dans le sud-ouest de la France, une maladie touchant les agricultures bovines : la MHE, maladie hémorragique épizootique. Cette maladie, issue d'un virus transmis par des moucheron du genre culicoïdes, cause de nombreux symptômes aux bovins et paralyse donc pendant plusieurs jours toute la structure d'une agriculture bovine. De plus, cette maladie engendre des situations plus que compliquées pour les agriculteurs. En effet, une interdiction de mouvement des animaux dans un État membre de l'Union européenne est décrétée après la détection d'un foyer. Cette interdiction s'applique dans un rayon de 150 km autour dudit foyer nouvellement détecté ! La situation est sensible et cette maladie émergente entraîne des difficultés supplémentaires pour les agriculteurs. À date, il n'existe pas de traitements pour prévenir cette maladie. Un vaccin existerait au Japon, mais ne serait pas efficace sur le sérotype français. Les agriculteurs se sentent démunis face à cette situation ! Ainsi, elle lui demande si le Gouvernement compte enfin allouer les moyens techniques et financiers nécessaires aux travaux de recherche scientifique qu'implique l'émergence de cette nouvelle maladie et si ce même Gouvernement a pour projet de se pencher sur le développement d'un vaccin.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15801

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1499

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)